



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 4 OCTOBRE 2018 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D16 - Projet du Syndicat mixte CYCLAD – Déclaration d'exploitation d'une déchèterie sur la commune de Saint-Jean-d'Angély – Avis sur la demande d'enregistrement

Date de convocation : 28 septembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 25

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Anthony MORIN, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 4

Daniel BARBARIN	donne pouvoir à	Mme la Maire
Patrice BOUCHET	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Anne DELAUNAY	donne pouvoir à	Marylène JAUNEAU
Anne-Marie BREDECHE	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Annabel TARIN

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
sous le n° 017-211703475-20181004-
2018_10_D16-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 9 octobre 2018
Affiché le 9 octobre 2018

**N° 16 - Projet du Syndicat mixte CYCLAD -
Déclaration d'exploitation d'une déchèterie
sur la commune de Saint-Jean-d'Angély -
Avis sur la demande d'enregistrement**

Rapporteur : M. Jean MOUTARDE

Le Syndicat mixte CYCLAD, lance la création d'une nouvelle déchèterie en remplacement de l'existante, située actuellement sur la Commune de Saint-Jean-d'Angély, au lieu-dit Fief Brun.

Le site retenu pour la nouvelle implantation se positionne rue Victor Hugo sur la commune de Saint-Jean-d'Angély et s'étend sur une surface de 7 000 m².

Les éléments principaux constituant la future déchèterie sont les suivants :

- un quai imperméabilisé et équipé permettant aux usagers un accès aisé et sécurisé aux 12 bennes ;
- des équipements techniques de collecte et de gestion des eaux pluviales et d'extinction ;
- des espaces techniques et de circulations ;
- des conditionnements décomposés en :
 - 12 bennes à quai,
 - 4 containers maritimes pour les déchets spécifiques comme les batteries, les cartouches d'encre, les néons...
 - 7 points d'apports volontaires.

Ces conditionnements représentent une quantité maximale de stockages sur le site de 469 m³ de déchets non dangereux et de 5,41 tonnes de déchets dangereux suivant la réglementation usuelle.

Au regard de ces chiffres, la déchèterie sera classée suivant la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sous les rubriques 2710-1 et 2710-2.

A ce titre et conformément au code de l'environnement, le Syndicat mixte CYCLAD a déposé une demande d'enregistrement auprès de la Préfecture de Charente-Maritime, concernant l'exploitation de cette nouvelle déchèterie.

Afin de répondre aux articles R 512-7-1 et R 512-46-1 et suivants du code de l'environnement, une consultation publique prescrite par la Préfecture se déroulera du 8 octobre 2018 au 5 novembre 2018 inclus, en Mairie de Saint-Jean-d'Angély et en application de l'arrêté préfectoral du 17/09/2018, le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur cette demande.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20181004-
2018_10_D16-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 9 octobre 2018

Affiché le 9 octobre 2018

AR PREFECTURE

017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Regu le 09/10/2018

Conseil municipal du 4 octobre 2018

Au regard des éléments constituant le dossier ci-joint en tiré à part, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la demande d'enregistrement.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (26)**

Pour : 24 Contre : 2 Abstentions : 3

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20181004-
2018_10_D16-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 9 octobre 2018

Affiché le 9 octobre 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.